

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 65/1974 (1974)

**Artikel:** Coordination scolaire  
**Autor:** Cavadini, Jean / Perrenoud, A.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-116286>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

CIRCE I a en principe achevé sa tâche. Le «document B» accompagnant les plans d'étude a eu l'approbation de la Conférence, en septembre 1972.

Dans le cadre de CIRCE II, qui travaille pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, les commissions des différentes branches ont été très actives au cours de 1974. L'élaboration des programmes-cadre a donc utilement avancé; la nécessité de rendre possible l'application de ces programmes-cadre dans des structures cantonales assez différentes pose des problèmes délicats auxquels il est indispensable de donner des solutions viables.

De toute façon, le souci de définir les cadres et les limites de la coordination a été affirmé en 1974, il a fait l'objet des réflexions du délégué et des conférences de chefs de services en vue des déterminations des chefs de départements.

Si la coordination romande est l'objet prioritaire des travaux de la Conférence, elle ne néglige pas, tant s'en faut, les problèmes et les efforts de la coordination helvétique, qu'il s'agisse de la SKAUM (commission suisse des moyens audio-visuels), de la Commission pédagogique ou du comité même de la Conférence suisse des chefs de départements.

#### *Objets divers*

La réalisation des *éditions scolaires* a retenu l'attention, par deux fois, de la Conférence des chefs de départements; elle a fait l'objet d'un entretien avec la Communauté romande des arts graphiques. La Conférence a affirmé qu'elle était consciente de la nécessité de laisser aux éditeurs privés la possibilité de courir leurs chances, notamment en les informant assez tôt des intentions de la coordination romande. L'intérêt financier des cantons doit être pris en considération; mais il importe aussi de tenir compte de visées moins courtes et notamment du rôle que doivent pouvoir jouer les maisons romandes d'édition pour le rayonnement culturel et spirituel de la Suisse romande et des cantons qui la composent.

**JEAN MOTTAZ**

*Secrétaire de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin*

## **Coordination scolaire**

#### **Coordination romande**

Ces douze derniers mois ont été marqués par l'accentuation des phénomènes qu'on pouvait observer l'an dernier. Il était évident qu'après les votations des 3 et 4 mars 1973, il conviendrait de donner une nouvelle définition aux problèmes de coordination scolaire en Suisse. La Suisse romande n'a pas échappé à cet impératif, d'autant plus qu'elle est très largement engagée dans ces questions. En fait, les difficultés que les cantons romands peuvent éprouver ici ou là sont la

conséquence bien normale des obstacles qui surgissent chaque fois que l'on passe de la théorie à la réalité. En effet, la coordination romande est maintenant dans le vif du sujet puisque, après le début volontairement limité aux mathématiques modernes enseignées en première année primaire, il s'agit maintenant d'aménager l'ensemble des moyens d'enseignement et l'introduction des différentes matières dans les degrés de la scolarité obligatoire. Un des problèmes majeurs réside dans le perfectionnement du corps enseignant qui représente l'élément essentiel de la réussite de l'ensemble de l'expérience.

L'ensemble de ces problèmes coïncide avec une situation financière difficile et l'extension des études aux degrés 5 et 6 de l'enseignement. Ce petit préambule nous paraissait nécessaire pour bien situer la difficulté des questions qui se présentent à nous.

*a) CIRCE II*

La commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement s'est donc attelée à la tâche de définir les plans d'études souhaitables pour les cinquième et sixième années de l'enseignement obligatoire dans les cantons romands. Comme on peut l'imaginer, les obstacles sont nombreux et variés. Un des moindres n'est pas la différence des structures scolaires. Néanmoins, les délégués cantonaux et les représentants des associations professionnelles ont convenu de définir des programmes-cadre. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une application variée selon que l'on se trouve dans une structure illustrée par un maître polyvalent ou par un maître spécialisé. Dès l'automne 1974, la commission se penchera sur les différentes propositions de programme qui seront faites et l'on peut admettre qu'à la fin de 1975, ces plans d'études seront examinés et approuvés par l'ensemble des parties représentées.

*b) Introduction de la deuxième langue nationale*

Dans ce domaine également, les travaux ont été poursuivis avec un rythme satisfaisant. Une commission romande, présidée par le Chef du service de l'enseignement primaire du canton de Vaud, M. E. Basset, a déposé un bref rapport qui propose un certain nombre de solutions. Rappelons les plus frappantes: l'allemand devrait être introduit en quatrième année de l'enseignement obligatoire et un plan expérimental devrait être confié à l'Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques. On voudra un soin tout particulier au perfectionnement ou au recyclage des pédagogues impliqués dans l'expérience. On souhaite que le démarrage des travaux puisse être fixé à l'automne 1976.

*c) Radio et télévision scolaires*

Le dialogue est maintenant bien établi entre les représentants de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et les organes directeurs de la Radio-Télévision suisse romande. Comme on peut l'imaginer, les problèmes sont assez ardu dans la mesure où de nombreuses questions surgissent. Il suffit d'évoquer le problème du financement! Il n'empêche que chacun des partenaires paraît bien décidé à trouver une solution qui puisse satisfaire l'ensemble des écoles romandes.

*d) Secrétariat à la coordination romande et IRDP*

Ces deux organismes poursuivent leurs travaux. Leur rapport d'activité respectif est publié. Des extraits de ces textes ont été envoyés à la presse écrite et audio-visuelle. Il ne nous paraît pas nécessaire d'y revenir. Mentionnons peut-être que les charges qui leur sont confiées s'accroissent annuellement, ce qui prouve à l'évidence leur utilité.

*JEAN CAVADINI  
Délégué à la Coordination romande*

## Coordination interuniversitaire

Les problèmes qui se sont posés aux organes responsables de la coordination pour l'année universitaire 1973-1974 ne diffèrent guère de ceux qui ont été abordés précédemment. Cela s'explique facilement du fait que les secteurs encombrés dans l'enseignement de ce degré sont avant tout la médecine humaine et la psychologie. D'autre part, les moyens financiers que les cantons peuvent consacrer aux universités ne sauraient suivre la courbe ascendante qu'ils ont connue pendant la période très prospère qui est maintenant close.

En dépit des mesures de prudence qui s'imposaient, les enseignements de troisième cycle ont pu être poursuivis en chimie, en lettres (littérature anglaise et histoire ancienne), en mathématiques, en physique, en sciences bibliques et en sciences de la Terre. L'enseignement en biologie végétale a pris un excellent départ. Quant aux frais généraux de la coordination romande, ils demeurent très modestes (Fr. 30 000.—) sur un budget de Fr. 1 300 000.—, grâce à la compréhension des départements de l'instruction publique.

La décision la plus importante des *autorités politiques* a été la prise, par les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, d'arrêtés instituant l'inscription préalable obligatoire au 1<sup>er</sup> juin pour les études de médecine et imposant la confirmation de cette inscription au 15 septembre. Grâce à ces mesures, la répartition des étudiants en médecine n'a pas posé de problèmes délicats.

Dans le domaine de la médecine, la collaboration intercantonale s'est manifestée encore par la signature, entre les départements de l'instruction publique des cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel, d'une convention mettant deux hôpitaux neuchâtelois (celui des Cadolles à Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds) à la disposition des Facultés de médecine de Lausanne et de Genève pour un enseignement au stade clinique.

Quant à la *Conférence universitaire romande*, elle a établi une convention relative à un enseignement de 3<sup>e</sup> cycle en Informatique et elle a admis une expérience d'une année dans le domaine de la Gestion d'entreprise. Elle s'est occupée, en outre, de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire, des Instituts universitaires d'intérêt commun, du Service social et du Statut des enseignants exerçant leur activité dans plus d'une Haute Ecole, mais aucun document définitif n'a pu encore être signé.

La *Commission financière romande*, de son côté, a contrôlé — et parfois réduit — les budgets qui lui étaient proposés par les commissions scientifiques et elle a arrêté au montant de Fr. 1 530 000.— l'ensemble des dépenses relevant de la coordination universitaire. Ces dépenses sont supportées, dans des proportions correspondant à la part que les diverses Hautes Ecoles et les divers cantons prennent à la coordination, par les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

En conclusion de ce bref rapport, il convient de souligner l'excellence des rapports établis entre Hautes Ecoles et départements de l'instruction publique et de remercier les membres des trois organes de la coordination, particulièrement ceux de la *Commission permanente de coordination*, pour l'intérêt et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur mission.

**A. PERRENOUD**

*Secrétaire de la Conférence universitaire romande*